

Légende

Habillage

- Limite parcellaire
- Bâti

Trame Verte et Bleue

- Ripisylve
- Ripisylve rive droite
- Ripisylve rive gauche
- Espace Boisé Classé
- Réservoir de biodiversité : forêt
- Réservoir de biodiversité : verger
- Réservoir de biodiversité : prairie
- Lisière des réservoirs de biodiversité forestiers protégés
- Verger ou jardin
- Arbre remarquable
- Alignements-arbres
- Parc ou jardin en milieu urbain (relais de biodiversité)
- Haie ou bosquet remarquable
- Surface en eau remarquable

Éléments remarquables du paysage

- Façade sur rue repérée
- Bâti remarquable
- Mur remarquable
- Point de vue remarquable
- Ensemble architectural et paysager remarquable

Règles d'implantation et de construction

- Bande d'implantation
- Ligne d'implantation des constructions L1
- Ligne d'implantation des constructions L2
- Bande de constructibilité limitée le long des grands axes routiers
- Implantation au dessus du niveau de la voie publique
- Linéaire commercial
- Secteur d'emprise au sol maximale différenciée
- Secteur de hauteur maximale différenciée en UH2 (hauteur de façade - hauteur totale)
- Station de mobilité
- Plateforme sud à l'avant du bâtiment de l'ancien sanatorium

Autres prescriptions

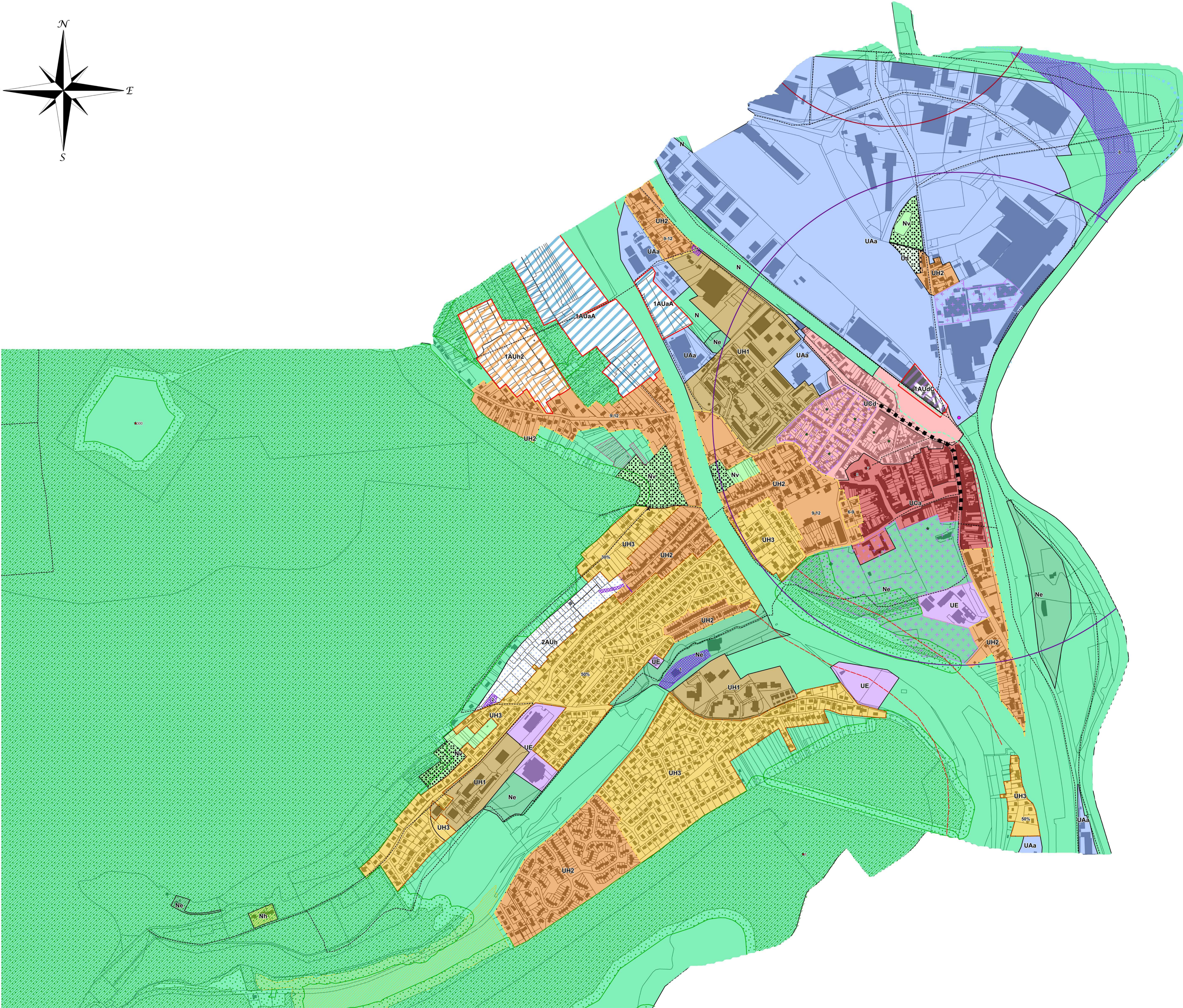
- Emplacement Réservé
- Périmètre d'OAP
- Liaison pour modes actifs
- Bord à eau urbain à valoriser

Disque de valorisation des axes de transport

- 500 mètres (bus)
- 800 mètres (gare/halte ferroviaire)

Zones

- UAa
- UAc
- UAd
- UAp
- UCa
- UCaf
- UCd
- UE
- UH1
- UH2
- UH3
- UHm
- UHn1
- UHn2
- UHn3
- UHn3D
- UHn3SJ
- UHn4
- UJ
- 1AUaA
- 1AUaF
- 1AUaP
- 1AUaC
- 1AUaCP
- 1AUaE
- 1AUa
- 1AUa2
- 1AUa3
- 1AUaCH
- 1AUaS1
- 1AUaS2
- 2AUa
- 2AUa
- 2AUa
- 2AUa
- 2AUa
- A
- Am
- Ap
- As
- N
- Na
- Ne
- Nh
- Nhm
- Nj
- Ni
- Np
- Ns
- Nv



DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE		
Projet :	COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSIN DE POMPEY	
Mission :	MODIFICATION DU PLUI-HD	
Document :	REGLEMENT GRAPHIQUE CHAMPIGNEULLES	
N° Document :		5.2.2
Dossier approbation		
1/4000		
Document conforme à celui annexé à la DCC du 27-02-2025 portant approbation de la modification n°2 du PLUI-HD.		
Signature :		
ESpace & TERRitoires		ESpace & TERRitoires
2 Place des tricoteries 54 230 CHALIGNY Tel : 03.83.55.53.97 Fax : 03.83.55.53.78		